

# COMMUNE DE PARSAC

## **Conseil municipal** **Procès-verbal de la séance du** **30 avril 2026**

**Département  
de la Creuse**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Égalité – Fraternité**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Le Conseil Municipal de la Commune de PARSAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, et l'ouverture s'est faite sous la présidence de Monsieur Cédric FURET, Maire.**

**Date de  
Convocation**

**24 avril 2026**

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre<br/>de conseillers</b>                | <b>En exercice : 19<br/>Présents : 16<br/>Votants : 19</b>                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Etaient<br/>Présents</b>                     | <b>Bertrand ANDRIVON, Marie-Christine BUNLON, Didier CAMUS, Marcel DARCHE, Nelly DECOMBREDET, Adeline DUCOURTHIAL, Elodie FAUCHET, Catherine FLOQUET, Cédric FURET, Alizée JUSTINIEN, Guillaume LAUMY, Michaël LESAGE, Frédéric NOIZAT, Catherine SAVIGNAT, Marie-Claude THEVENOT, Guylène THOMAS.</b> |
| <b>Excusé ayant donné<br/>Procuration<br/>2</b> | <b>Eric AUFORT (à Catherine SAVIGNAT), Victor MOTARD (à Frédéric NOIZAT), Alban DE RUFFRAY (à Elodie FAUCHET)</b>                                                                                                                                                                                      |
| <b>Absents<br/>Excusés<br/>0</b>                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Absents<br/>0</b>                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Secrétaire<br/>de séance</b>                 | <b>JUSTINIEN Alizée</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                |

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance ;**
- 2. Approbation du procès-verbal du 16 avril 2026 ;**
- 3. Vote des taux des taxes ;**
- 4. Présentation et adoption du budget primitif 2026 et des budgets annexes ;**
- 5. Questions diverses.**

# COMMUNE DE PARSAC

➤ Ouverture de la séance du Conseil Municipal par M. Cédric FURET, Maire, à 19h03.

|   |              |                                       |
|---|--------------|---------------------------------------|
| 1 | Objet :      | Désignation d'un secrétaire de séance |
|   | Rapporteur : | Monsieur le Maire                     |

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance, Mme Alizée JUSTINIEN.

|   |              |                                               |
|---|--------------|-----------------------------------------------|
| 2 | Objet :      | Approbation du procès-verbal du 16 avril 2026 |
|   | Rapporteur : | Monsieur le Maire                             |

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Pour : 18</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 1</b> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

Madame BUNLON prend la parole et dit que dans l'affectation du résultat il faudrait faire apparaître les chiffres car ils n'apparaissent pas.

|   |              |                         |
|---|--------------|-------------------------|
| 3 | Objet :      | Vote des taux des taxes |
|   | Rapporteur : | Monsieur le Maire       |

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite maintenir les mêmes taux des taxes que l'an dernier.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,08%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,68%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,88%

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Pour : 19</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

|   |              |                                                                         |
|---|--------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 4 | Objet :      | Présentation et adoption du budget primitif 2026 et des budgets annexes |
|   | Rapporteur : | Monsieur le Maire                                                       |

Madame BUNLON prend la parole et dit qu'elle a des questions à poser concernant certaines lignes du budget.

Monsieur le Maire la laisse s'exprimer.

- Ligne 60622 : Pourquoi une telle augmentation de cette ligne ? → car le tarif de l'essence a beaucoup augmenté
- Lignes 60633 et 615231 : Qu'est-ce que cela englobe ? → les cailloux, le tout-venant, le busage

Mme BUNLON : le tout fait plus de 100 000€, n'est-ce pas excessif ?

M. NOIZAT : il y a le chemin de Courrier sur 20m voire plus, 30t de point attend pour l'ensemble de la commune (70 000€) et des pierres pour les divers chemins.

Mme BUNLON : 100 000€ en fonctionnement c'est beaucoup, pourquoi ne pas le mettre en investissement ?

M. NOIZAT : Les voiries 2027 sont en investissement pour avoir des subventions et récupérer la TVA.

- Les amendes de police ne figurent pas. Il faudra déposer un dossier avant le 30 juin 2026.
- Ligne 6156 : Qu'est-ce qu'il y a derrière le terme « maintenance » ? → maintenance du copieur, des logiciels,...
- Ligne 6411 : → Il y a un tableau récapitulatif des salaires de chaque agent.
- Ligne 657351 : Est-ce que c'est la participation pour les écoles que nous versons à la COM-COM ? → oui
- Ligne 657363 : ces subventions sont clôturées à la fin de l'année.
- Ligne 66111 : Est-ce que 16 000€ c'est assez ? → M. NOIZAT : il y a un tableau récapitulatif.
- Ligne 73211 : Est-ce que ces attributions de compensation sont exactes ? → oui, c'est la COM-COM qui les reverse par rapport aux routes.
- Ligne 1641 : Est-ce que c'est le capital des emprunts ? → oui

## COMMUNE DE PARSAC

- Ligne 2041412 : Qu'est-ce que GFP ? → c'est en rapport avec la caserne de pompier qui se construit à Gouzon. Les communes alentours participent aux frais.
- Ligne 231 : Quelles sont les immobilisations corporelles en cours ? → le projet du bâtiment de la poste à Parsac et église de Parsac (charpente).
- Ligne 1322 : → façades et fenêtres d'un bâtiment communal à Parsac + projet de groupement de commandes ACP.
- Ligne 1323 : → Blaudeix + 30 000€ de boost commune pour l'église.
- Ligne 13461 : Est-il possible d'avoir le détail de l'ensemble de ces 400 000€ ? → M. NOIZAT a commencé à expliquer mais n'avait pas toutes les informations à disposition. Les informations seront donc fournies ultérieurement.
- Ligne 1348 : Qu'est-ce que c'est « autres » ? → cela comprend la FNADT 419 252,40€ pour la poste), l'ADEME (10 080€ pour la poste), le FAFA.

Madame BUNLON demande un tableau récapitulatif de la répartition en fonction des projets entre les lignes 13461 et 1348.

- Ligne 1641 : → 200 000€ d'emprunts en début d'année et 80 000€ pour la FCTVA si besoin en courts termes.

Madame BUNLON demande quelle était la somme allouée aux associations → 9 000€ qui comprennent notamment le goûter des enfants à « La Creuse fait ses jeux », le financement des repas lors du Mini-Tour Creusois. A retrouver dans la ligne 623.

M. le Maire explique que la commune devrait adhérer au conservatoire pour que les enfants issus de la commune et souhaitant d'y inscrire aient une réduction sur les prix d'inscription. Le coût s'élève à 1,37€/habitant, soit un total d'environ 1130,25€.

M. le Maire présente les chiffres :

- En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 041 927,83€ et les recettes s'élèvent à 1 041 927,83€.
- En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 743 806,73€ et les recettes s'élèvent à 1 743 806,73€.
- Le total général en dépenses s'élève à 2 785 734,56€.
- Le total général en recettes s'élève à 2 785 734,56€.

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Pour : 19</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

Madame BUNLON demande quand seront finis les travaux des logements de Parsac ? → Fin juin, il y a eu un souci avec une cheminée mais c'est désormais réglé.

Même question pour les logements de Blaudeix. → Décembre, il y a du retard avec le plaquiste (fournitures et personnel).

### **Budget annexe chaufferie :**

M. le Maire annonce les chiffres :

- En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 73 703,58€ et les recettes à 73 703,58€.
- En investissement, les dépenses s'élèvent à 28 604,82€ et les recettes à 28 604,82€.
- Le total général en dépenses s'élève à 102 308,40€ et en recettes à 102 308,40€.

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Pour : 19</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

### **Budget annexe lotissement :**

M. le Maire annonce les chiffres :

- En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 296 804,32€ et les recettes à 296 804,32€.
- En investissement, les dépenses s'élèvent à 296 304,32€ et les recettes à 296 304,32€.

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Pour : 19</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

Pour la vente des terrains, il reste 2 parcelles dont 1 en cours de vente. Ce budget devrait être clôturé en cours d'année.

## COMMUNE DE PARSAC

Pour la dernière parcelle, afin de clôturer le budget et si elle ne trouve pas acquéreur, la commune la reprendra.

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Pour : 19</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

M. le Maire fait passer les feuilles de signatures pour l'ensemble des budgets.

M. le Maire explique que le conseil doit voter pour :

- *Autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section d'investissement ;*
- *Donner tous les pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Pour : 19</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

|          |                         |                                         |
|----------|-------------------------|-----------------------------------------|
| <b>5</b> | Objet :<br>Rapporteur : | Questions diverses<br>Monsieur le Maire |
|----------|-------------------------|-----------------------------------------|

Madame BUNLON explique qu'elle est désormais la nouvelle présidente de l'association des Anciens Combattants. Elle expose les horaires des hommages du 8 mai aux monuments aux morts des communes de Blaudeix, Rimondeix et Parsac.

Madame BUNLON rend les clés de la mairie de Blaudeix. Les clés de la mairie de Parsac ne sont pas avec.

M. NOIZAT souligne le travail des agents de la mairie.

Monsieur le Maire annonce qu'un conseil municipal se tiendra le vendredi 5 juin 2026 à 19h afin de désigner les électeurs des élections sénatoriales, entre autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Monsieur le Maire, à 20h18.

Secrétaire de séance  
Alizée JUSTINIEN

Le Maire  
Cédric FURET